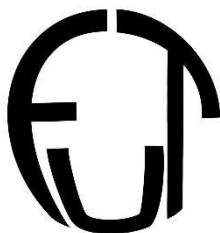


Frejus Urban Trail



by
Le Trail Hermes Frejus Esterel

REGLEMENT DU FREJUS URBAN TRAIL 2022 #2

Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité.
Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre ville et vous souhaitons de passer un agréable moment.

DATES DU TRAIL URBAIN DE FREJUS: dimanche 04 décembre 2022

LIEU DE DEPART et d'ARRIVEE: Place Formigé devant l'hôtel de ville de Fréjus (83)

DISTANCES DE COURSE : 4 distances sont proposées :

- 14 KM Course H et F (Nés en 2007 et avant) SOLO ou DUO
- 8 KM Course ou Marche H et F (Nés en 2007 et avant) SOLO ou DUO
- 4 KM Handi H et F (Nés en 2007 et avant)
- 1.5 KM Urban Kids H et F (Nés entre 2008 et 2015)

CONDITIONS de PARTICIPATION

URBAN TRAIL 14 km

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés, Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Ne peuvent participer que les coureurs qui ont rempli les conditions d'inscriptions : inscription en ligne payée + certificat médical. Votre inscription ne sera validée que sur présentation d'une licence FFA (Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise, Pass'Running), en cours de validité.

Pour les non licenciés FFA, d'un certificat de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical.

LIMITES D'ÂGE : 2007 et antérieurement

Les mineurs devront présenter une autorisation de participation remplie par leur responsable légal

URBAN TRAIL 8 km

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés, Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Ne peuvent participer que les coureurs qui ont rempli les conditions d'inscriptions : inscription en ligne payée + certificat médical. Votre inscription ne sera validée que sur présentation d'une licence FFA (Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise, Pass'Running), en cours de validité.

Pour les non licenciés FFA, d'un certificat de non-contre-indication à la pratique de la course à pied

en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical.

LIMITES D'ÂGE : 2007 et antérieurement

Les mineurs devront présenter une autorisation de participation remplie par leur responsable légal

URBAN TRAIL 4 km PMR

L'épreuve est réservée et adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Ne peuvent participer que les coureurs qui ont rempli les conditions d'inscriptions : inscription en ligne payée + certificat médical.

Votre inscription ne sera validée que sur présentation d'une licence FFA (Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise, Pass'Running), en cours de validité.

Pour les non licenciés FFA, d'un certificat de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical.

LIMITES D'ÂGE : 2007 et antérieurement

L'URBAN KID'S : L'URBAN KID'S n'est pas une course mais un mini- trail découverte sur un circuit de 1.5 KM à parcourir à allure libre. L'épreuve enfants ne donnera pas lieu à un classement. Les parents pourront accompagner leurs enfants tout au long du parcours. Les épreuves sont ouvertes aux enfants licenciés et non licenciés, nés en 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015. La participation au Kids Urban Trail est soumise à la fourniture préalable ou à la présentation sur place lors du retrait des dossards d'une autorisation parentale. PAS DE CERTIFICAT MEDICAL .

Tous les participants doivent avoir rempli un bulletin d'inscription.

POUR LES MARCHEURS SUR LE 8 KM PAS DE DOCUMENT

PROGRAMME :

Accueil : 8h

Départ Trail 14 km : 9h30

Départ Trail 8 km + PMR : 10h00

Départ : Kid' trail : 10h10

Arrivée des premiers : 10h30

Podiums : 12h

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont exclusivement enregistrées en ligne sur le site www.sportips.fr et ce jusqu'au 02 décembre 2022 inclus. (+ 5 € sur place)

Aucune inscription et modification ne sera prise par téléphone.

DROITS D'INSCRIPTIONS :

Le Fréjus Urban Trail étant organisé dans le cadre du Téléthon 2022, le comité d'organisation s'engage à reverser 1 € par inscription (sauf Kids).

Tarifs :

14 km 15 € + 2 € Téléthon avant le 2 Déc (+ 5 € sur place) SOLO ou DUO

8 km 10 € + 2 € Téléthon avant le 2 Déc (+ 5 € sur place) SOLO ou DUO

4 km 10 € + 2 € Téléthon avant le 2 Déc (+ 5 € sur place)

Kids : Gratuit

Tout engagement sera ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

DOSSARDS

La participation aux courses nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, ni découpé, ni plié sous peine de disqualification. Les dossards seront à retirer à partir de 8h place Formigé, sur présentation d'une pièce d'identité.

ASSURANCES

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie d'assurance de la F.F.A. Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé. Les juges de Parcours pourront arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente.

En cas d'abandon ou de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

ANNULATION COURSE

En cas d'annulation de la course, l'organisation s'engage à proposer 2 options à chaque participant :

1° Abandonner le montant de l'organisation au profit de l'association organisatrice

2° Demander le remboursement de 80% du montant de son inscription (ce remboursement sera effectué directement en ligne vers le compte bancaire qui a effectué le paiement de l'inscription)

GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, report...) Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

RAVITAILLEMENTS :

Pour l'URBAN 14 km : 2 ravitaillements liquide sur le parcours + le ravitaillement d'arrivée.

Pour l'URBAN 8 km : 1 ravitaillement liquide sur le parcours + le ravitaillement d'arrivée.

AUCUN GOBELET NE SERA DISTRIBUE SUR LES POSTES DE RAVITAILLEMENTS : chaque participant devra se munir d'un récipient de son choix, gobelet réutilisable ou gourde.

TEMPS LIMITE DE COURSE ET ZONE D'ELIMINATION

Pour le 14 km, limité à 2h30 de course.

Pour le 8 km, pas de limite.

SIGNALISATION : Rubalise, fléchage en hauteur, marquage au sol.

RÉCOMPENSES:

Tous les parcours, Récompenses à partir de 11H30 sur place.

Pour chaque course : récompenses aux 3 premières féminines et 3 premiers masculins du classement scratch + au premier de chaque catégorie.

Seuls les concurrents, présents à la remise des prix seront récompensés.

UTILISATION D'IMAGE

" J'autorise expressément les organisateurs du «Fréjus Urban Trail » ainsi que leurs ayant droit tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Fréjus Urban Trail sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ".

INTERNET

Les personnes inscrites sur Internet et dont le dossier n'a pas été validé par SPORTIPS devront présenter leur licence ou leur certificat médical lors du retrait du dossard

VIE PRIVEE

Les classements de cette épreuve sont édités et transmis à la FFA. Si vous souhaitez que vos noms et prénoms ne figurent pas sur les classements, merci de nous le faire savoir avant le départ de votre course. Cette action est définitive et irréversible pour toutes les épreuves au calendrier FFA.

ORGANISATION SECURITE

Un service de sécurité sera mis en place sur le parcours. La course se déroulant en milieu urbain, les concurrents devront respecter scrupuleusement le code de la route suivre parfaitement le balisage mis en place par l'organisation.

JURY D'EPREUVE

Il est composé du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course et du directeur de course.

RECLAMATION

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course auprès d'un membre du jury d'épreuve, dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

CONCLUSION

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.